



COMMUNE de SAINT MARTIAL DE MIRAMBEAU

10 rue du Bourg
17150 Saint MARTIAL DE Mirambeau
☎ 05 46 49 67 40

E-mail : mairie@saintmartialdemirambeau.fr

🌿 Campagne Communale de traitement par pulvérisation des Chenilles Processionnaires

Protégeons nos arbres, nos enfants, nos animaux

📍 Où ?

Dans l'ensemble de la commune de Saint Martial de Mirambeau dès lors que la présence de nid nous sera signalée

⚠️ Pourquoi se mobiliser ?

La chenille processionnaire du pin représente :

- Un **danger pour la santé humaine** (urticante, allergisante)
- Une **menace pour les animaux** (chiens, chats...)
- Un **fléau pour nos forêts** et arbres ornementaux



🔧 Que fait la commune ?



- Proposition de traitement des arbres par pulvérisation depuis le sol de produit Classé produit de biocontrôle, le Bacillus Thuringiensis est utilisable en Agriculture Biologique conformément au règlement CEE 2092/91 (n°homologation 8900137).

Il est respectueux de l'environnement et assure l'innocuité pour la santé.

✅ Que pouvez-vous faire ?

Observez les arbres et signalez à la mairie la présence de cocons de chenilles processionnaires sur la commune et nous retourner le coupon réponse ci-dessous **avant le 25 juillet 2025**

✂️-----

Nom, Prénom du déclarant :

Adresse et numéro de téléphone :

Localisation précise de l'arbre infesté :

Hauteur approximative de l'arbre infesté :

Merci pour votre participation